

## INTRODUCTION HISTORIQUE

---

### I. Origine de la famille Zetter.



UIVANT une tradition conservée dans une branche de la famille, les Zetter seraient fort anciens à Mulhouse, où ils remonteraient au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle. Le premier du nom aurait été un peintre-verrier venu de la Pologne pour peindre les vitraux du chœur de l'ancienne église protestante de Saint-Etienne. Ehram, dans son rôle des bourgeois, *Bürgerbuch*, prétend de son côté qu'une tradition de famille donne comme auteur du lignage, un peintre-verrier célèbre venu d'Allemagne.

Mais l'histoire n'est pas la légende et celle qui a trait aux Zetter ne s'appuie sur aucun document. Avant la première moitié du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, ce nom ne figure nulle part dans nos annales. Les registres de la taille, *Gewerfsbücher*, de 1418 à 1531 sont absolument muets à l'égard des Zetter, ce qui serait impossible si un membre de cette famille avait alors déjà demeuré à Mulhouse, aucun habitant de la ville n'étant exempté d'impositions. D'un autre côté, les plus anciens vitraux de Saint-Etienne sont, suivant le baron de Schauenburg<sup>1)</sup>, du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. L'église Saint-Etienne ne remontait d'ailleurs elle-même pas au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle et, de toute façon, ses débuts très modestes excluaient évidemment des verrières nombreuses, pour l'exécution desquelles il eût été nécessaire de faire venir de loin des artistes spéciaux. Ajoutons, du reste, que la reconstruction à neuf du chœur de l'ancienne église Saint-Etienne, dans lequel se trouvaient les plus beaux vitraux, remonte seulement à l'année 1360, ce qui concorde parfaitement avec les affirmations de M. de Schauenburg.

La tradition, dans le cas particulier et comme c'est presque toujours son habitude, a évidemment « brodé » sur un thème historique existant, en renchérissant largement sur certaines parties. Car il est exact que la famille Zetter a produit à l'origine une série de peintres-verriers de talent; mais le premier qui, à notre connaissance, exerçait cet art exquis, est MÉDARD N° 3, lequel n'est venu au monde qu'un demi-siècle après la Réforme, c'est-à-dire à une époque où la peinture religieuse, sous toutes ses formes, était bannie des églises protestantes. Seules, les verrières existantes obtinrent grâce — sans doute, parce que l'on ne savait pas trop par quoi les remplacer, — mais on n'en faisait point faire de nouvelles. Dans les pays où la nouvelle doctrine avait été adoptée, les artistes durent alors s'adonner à d'autres genres, et c'est à partir de ce moment que l'on voit les vitraux armoriés prendre une vogue remarquable. Les plus beaux spécimens de ces vitraux à blasons datent de la seconde moitié du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, et d'une bonne partie du <sup>xvii</sup><sup>e</sup>. Les villes en faisaient présent à leurs voisins ou alliés, et les corporations de métiers ornaient leurs poêles des vitraux que leurs membres leur offraient, soit à l'occasion d'élections à des fonctions supérieures, ou à tout autre propos. Les particuliers un peu aisés, tant de la bourgeoisie que de la noblesse, en décoraient leur intérieur. On verra, au surplus, plus loin, que les Zetter avaient, comme

---

<sup>1)</sup> Bulletin du Musée historique de Mulhouse, t. VI, 1881, p. 95 et suivantes.

peintres-verriers, un certain renom, et que, par une véritable bonne fortune, il existe encore de nos jours des échantillons de leur savoir-faire.

La première mention authentique d'un Zetter à Mulhouse se trouve dans le registre de la tribu des Bouchers (*Metzgerzunftbuch*).<sup>1)</sup> On y lit qu'à la Sainte-Madeleine (22 juillet) de l'an 1548, Peter Zetter fut reçu dans la corporation et qu'il paya de ce chef 1  $\text{fl}$ , et pour le droit d'admission (*Stubenrecht*) 1 florin et demi, 1 quartaut de vin, 6 aunes de toile à nappe, 4 deniers au concierge du poêle, 1 livre de cire et une oie; en outre 1 schilling pour la peinture de son blason. Textuellement :

« *Item es hat zunfft vnd Stuben Recht kufft | Petter Zetteres (sic) vff Sonttag Madalena  
« tag | ym Jahr das man 1548 yar (sic) vnder dem | Zunff meister Mathis Roppolt vnd cost  
« die | Zunfft ein  $\text{fl}$  vnd Stuben Recht andtert | halben Gulden vnd ein fuerdteyl Wins | vnd  
« Vj Ellen Dischlachen vnd iij  $\text{fl}$  dem Knecht vnd ein  $\text{fl}$  Wachs vnd ein  $\beta$  für den Schilt.* »

Si Peter Zetter avait été fils de bourgeois, son père serait mentionné dans les susdits *Gewerfsbücher*, entre 1489 et 1531, époque où ces registres sont nombreux. On remarquera d'ailleurs que Peter était tanneur et que c'est seulement son fils Médard qui est signalé ou connu comme peintre-verrier à Mulhouse.

Une autre preuve que Peter Zetter était un immigré, réside dans le fait qu'il n'est reçu bourgeois que neuf années après son entrée dans la corporation des Bouchers, au lieu de l'être au moment de son mariage qui suivait, anciennement, toujours d'assez près l'affiliation à une corporation. Voici, d'ailleurs, le texte exact de sa réception à la bourgeoisie, avec plusieurs autres postulants, copié sur le *Rathsprotokoll* de l'année 1557, folio 60 :

« *Mittwuch denn iij<sup>e</sup> Hornungs  
Statt Burgrecht*

« *Nachstehenden Personen ist, vff ir | bittlichs Ansuchenn, der Statt Burgrecht ver- |  
« lichen wordenn, wie Bruch vnd Recht | ist; namlichenn Hannss Löuw, haffner, | Jung Jacob  
« Schönn, Gilg Benner, Hannss | Landtzmänn, Vytt Mengel, Davidt Rappolt | Bernhardt  
« Wagner, Petter Zetter, Hanss | Velwer, Hanss Michel Boge.* »

Enfin, une troisième et dernière preuve, absolument péremptoire celle-là, de notre opinion, quant à la qualité d'étranger de PETER ZETTER N° 1, découle d'un document des *Rathsprotokolle*, du 17 février 1574, dans lequel il est fait défense au susdit, sur la demande des maîtres tanneurs (*Rothgerber*) de Mulhouse, de vendre du cuir rouge sur place, parce que, dit l'arrêté, « il n'a pas appris ce métier », suivant la coutume de la ville (*nach üblichem Gebruch*). — Peter Zetter était en effet simplement mégissier (*Weissgerber*).

Maintenant, d'où notre Zetter était-il originaire ? Il nous est impossible de rien préciser à cet égard, mais l'on verra par la lecture attentive de cette introduction que le berceau de la famille doit se trouver en Allemagne, dans les pays rhénans. En effet, dans le Palatinat, dans les environs immédiats de Neustadt an der Haardt, vivent encore aujourd'hui des ZETER, orthographe qui, anciennement, a aussi été souvent usitée à Mulhouse. On trouvera plus loin un chapitre spécial consacré à ces derniers, ainsi qu'à des nobles DE ZETTER, qui ont existé au xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècle à Francfort-s/M. et à Hanau. D'un autre côté, à Roth am Sand, non loin de Nuremberg (Bavière), nous avons trouvé des Zetter authentiques, qui y paraissent pendant la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, disparaissant ensuite complètement, pour être remplacés un siècle et demi plus tard par une branche de la souche mulhousienne du nom. Nous reviendrons un peu plus loin sur ces premiers Zetter de Bavière.

<sup>1)</sup> Propriété de M. Karl Franck, conservateur du Musée historique.

## II. Branches fondées au dehors.

Comme presque toutes les anciennes familles mulhousiennes, les Zetter ont créé au loin quelques branches plus ou moins florissantes. L'émigration commence à la quatrième génération, avec MÉDARD N° 9, qui va s'établir à Neustadt a/Haardt, vers 1654, mais que le conseil de Mulhouse reprend, en 1673, à la bourgeoisie, avec ses enfants (v. ce tableau).

A la génération suivante, PETER DANIEL N° 14 fonde une souche en Hongrie, dont nous nous occuperons tout à l'heure. JOHANNES N° 17 et son frère DIEBOLD N° 19 s'établissent tous les deux à Genève, entre 1680-1690, où ils épousent les deux sœurs, mais où ils ne laissent point de descendance. Cependant il est possible que le fils de ce dernier, JEAN, né en 1692, ait quitté Genève pour se fixer autre part en Suisse ; car il existe actuellement à Mulhouse deux familles ZEDER, originaires, l'une de Lüthern, près de Lucerne, l'autre de Bâle, qui prétendent que leur nom s'orthographiait jadis avec deux *t*, et qui pourraient, les deux, avoir ce Jean comme premier auteur.

ANTHONI N° 20, frère des deux Genevois, eut deux fils, dont le plus jeune alla s'établir à Roth am Sand, vers 1740. Ce fils s'appelait JOHANNES N° 29 ; sa descendance n'est pas encore entièrement éteinte. C'est en faisant des recherches à son sujet à Roth, que le pasteur de cet endroit découvrit l'existence d'homonymes, ayant vécu dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. En voici le relevé généalogique :

|                                    |                                                                                                                                    |                                                |         |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------|
| HEINRICH<br>m.<br>CHRISTINA N. . . | HANS<br>né 1545<br>m. 26 mai 1573<br>APOLONIA, fille de<br>Hans Füllsack<br>défunt                                                 | GEORG<br>5 mars 1574<br>BARBARA<br>5 mars 1574 | jumeaux |
| ..... ? .....                      | JOH. HEINRICH<br>m.<br>N. N. . . .                                                                                                 | un enfant<br>né 28 oct. 1583                   |         |
| ..... ? .....                      | LEONHARD<br>originaire d'Abenberg<br>près Roth<br>m. 3 oct. 1576, Anna Schlachter, fille de feu Hans Schlachter, d'Untersteinbach. | ..... ? .....                                  |         |

Après 1583, il ne figure plus aucun Zetter sur les registres de paroisse de Roth a/Sand, jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, où, vers 1740, le susdit JOHANNES N° 29 vint s'y établir de Mulhouse. Pourquoi y est-il allé ? Ne peut-on supposer que c'est en vertu d'une tradition de famille s'y rattachant, au point de vue de l'origine première du lignage ? La coïncidence est au moins bizarre.

Un arrière-petit-fils du bourgmester PETER N° 12, soit PETER N° 38, s'expatria au milieu du dernier siècle, et fonda la souche de Soleure, devenue catholique, qui subsiste encore dans cette ville. DANIEL N° 69, s'établit avant 1820, à Saint-Dié, mais n'y laissa que des filles. Son neveu, GUSTAVE-HENRY (N° 75 § 5), réside à Rouen, mais n'a pas d'enfants. COCLÉS (N° 55 § 6) est mort à Pesmes (H<sup>te</sup>-Saône), où il s'était marié, également sans enfants. Plus récemment encore, avant et après la guerre de 1870, quelques Zetter se sont établis à Sainte-Marie-a/Mines, Strasbourg, Paris, Montbéliard, etc. On les retrouvera facilement dans la série des tableaux généalogiques. En Autriche, il en existe à Vienne ; en Bohême, à Prague. Dans cette dernière ville, la souche est récente et y a été implantée par M. JEAN-GEORGES ZETTER N° 94, docteur en philosophie et chef de la maison Dollfus frères.

C'est grâce à ce dernier que l'existence de Zetter en Hongrie a été signalée (en 1892) à la famille de Mulhouse, et c'est lui qui s'est chargé tout particulièrement des recherches généalogiques de cette branche, aujourd'hui nombreuse et divisée en deux rameaux.

Pas plus que de la lignée de Soleure, il n'est question, dans le *Bürgerbuch* d'Ehram, de celle de la Hongrie. Aussi, pour rattacher cette dernière, plus ancienne d'ailleurs que la soleuroise, au tronc commun, il nous a fallu de longues et laborieuses recherches dans les *Rathsprotokolle* des archives, qui nous ont finalement fourni des éclaircissements suffisants, avec le nom de son auteur. Celui-ci n'est autre que PETER DANIEL N° 14, fils de RUDOLPHUS N° 7, qu'Ehram n'a pas donné dans son *Bürgerbuch*, puisqu'il n'a jamais été reçu bourgeois. En outre, Rudolphus ne s'était pas marié à Mulhouse, mais à Bâle ou à Liestal, et son existence ne nous a tout d'abord été révélée que par le registre de baptême, dans lequel il figure personnellement comme naissance, puis, en 1654, comme faisant baptiser un fils, qui est précisément notre Peter Daniel. Après cette date, ni lui, ni ce dernier, ne reparaissent dans aucun acte d'état civil. L'explication de ce mutisme nous fut fournie par les susdits *Rathsprotokolle*. On y lit, le 8 novembre 1655, à propos d'une réclamation, que Rudolph avait précédemment été banni temporairement de la ville pour divers méfaits « *wegen verübter unterschiedlichen, losen Bubenstückchen*<sup>1)</sup> », et qu'à cette date il demeurait, comme « *Schirmsverwandter* », à Montbéliard. Dans cette ville il réside trois ans, y fait baptiser un fils et une fille, puis il rentre dans sa ville natale, suivant décision du conseil, en date du 4 mars 1658, qui exige qu'il fournisse un certificat de bonne conduite. A partir de ce moment, il paraît s'être amendé, car on n'entend plus parler de lui jusqu'à sa mort qui survient d'ailleurs bientôt, soit déjà en 1659.

PETER DANIEL N° 14, son fils, a dû quitter sa ville natale de bonne heure, car il n'est pas à Mulhouse au moment du décès de sa grand'mère, fin 1681. Suivant le document que nous reproduisons plus loin in-extenso, il était alors en Allemagne, probablement à Heidelberg. Dans cette dernière ville il s'enrôle pour aller combattre les Turcs en Hongrie — ils déclarèrent la guerre à l'Empire en 1683 — et, à partir de ce moment, on n'entend plus parler de lui. En 1690, la famille fait des démarches auprès du magistrat pour entrer en possession de son héritage. Le conseil en délibère le 18 juin et remet la décision à plus tard, dans les termes que voici :

« *Peter Daniel Zetter. — Den Dolfussische, welche begeren dass ihnen dessen Gut überlassen werden solle gegen gnugsamer Bürgschaft, indem er dem Bericht nach in Ungarn geblieben, ist der Bescheid ertheilt, dass der Vogt zuerst Rechnung geben, und alsdann weiter was Recht ist bescheiden solle, die Theilung aber noch zu frühzeitig scheine.* »

L'année suivante, la famille revient à la charge, avec les parents maternels de Bâle. Le 11 mars 1691, le conseil ne croit pas la mort certaine et ne délivre l'héritage que contre toutes les garanties prévues par les lois en vigueur. Le *Rathsprotokoll* dit en effet :

« *Erbtheilung. — Caspar Dolfus, Peter und Philipp Dolfus, wie auch Hans Ulrich Vogel und Egmund Witz*<sup>2)</sup> *pretendieren ihres Veters Peter Daniel Zetters, der dem Bericht nach in Ungarn umkommen sein solle, Verlassenschaft, welches auch die Basslische Freund von Mütterlichen Seiten halb ansprechen. Den Basslischen soll geantwortet werden laut Missiven-Protokoll. Den hiesigen aber ist zwar das Güttlin zu übergeben erlaubt, doch dass einer für den anderen in Solidum Bürg und Zahler sein solle, biss ein satterer Bericht von dessem Todt einlaufft.* »

1) Le 1<sup>er</sup> novembre 1654, notre Rudolph Zetter sort du Walkenthurm, où il avait été mis pour 10 jours sur la demande de son père, Peter Zetter, peintre-verrier et conseiller. A cette occasion, le conseil le sermonne d'importance. Six mois après, le 16 mai 1655, son père garantit 92 florins que Rudolphus devait, pour de la laine, à Melchior im Hooff, négociant à Bâle ; le conseil décide que cette dette serait, en tout cas, payée à la mort du père et de la mère du débiteur.

2) Les trois premiers sont les fils et les deux autres les gendres de la tante de Peter Daniel, c'est-à-dire de Catharina Zetter qui, en 1649, épousa Peter Dollfus (v. N° 4 § 1). Le fait de ne pas voir mentionner ici les deux fils de Peter N° 8, qui étaient cousins du Hongrois au même degré, prouve qu'ils sont morts en bas âge et qu'Ehram a fait erreur en faisant de Peter N° 16 un fils de Peter N° 8, au lieu de Peter N° 12 (le bourgmestre).

Cinq jours après, le 16 mars, le greffier-syndic, Josué Fürstenberger, écrit au fondé de pouvoirs des héritiers bâlois la lettre suivante, que nous avons copiée dans le *Missiven-Protokoll*, le copie de lettres de l'époque :

« An Herrn Jacob Kryzan, Keyssl. Notarius in Basel,  
« Hochgeehrter Herr,  
« Peter Daniel Zetter hat laut Vogteyrechnung für sein Theil an dem grosväterlichen  
« Widumb, nach Absterben der Grossmutter  
« zue End des 1681<sup>ten</sup> Jahrs, bekommen ..... 127 ₰ 9 β 7 S  
« Item hat er von der Schwester geerbt ..... 63 » — » — »  
S<sup>o</sup> 190 ₰ 9 β 7 S  
« hievon 6 Jahr Zins Thl ..... 57 » — » — »  
S<sup>o</sup> 247 ₰ 9 β 7 S  
« hingegen thuet die Ausgaab der Vogtey rechnung ..... » 150 » 16 » — »  
Restirt 96 ₰ 13 β 7 S

« Es ist zuwissen, dass er von der GrossMuetter ferner hat geerbt 225 ₰, weyl aber in dem  
« Testament ausstruckhlich verordnet, dass wann er nicht persönlich wird hier kummen wurde,  
« diese 225 ₰ den hiesigen Erben zuelfallen solle<sup>1)</sup>, also pretendiren sie solche voraus und wollen  
« keine Aussgaab von selbigen abziehen lassen. Weiteres ist zuwissen dass gedachter Zetter, zue  
« Heidelberg als er in Ungarn gezogen, ein Obligat. von 100 rh. gegen frau Anna Maria Zacharias  
« coram Notario et testibus gemacht und den die Creditorin auf die Bezahlung getrunken, ihre  
« der Vogt bereits 133 ₰ bezahlt habe, der Bezahlung zuerwarthen, so sagen die hiesigen Erben,  
« dass obgedachten 96 ₰ die sonst zu vertheilen wären, nicht aus der Hand zuegeben, sondern  
« allhier zurückbehalten werden solle.

« E. E. Raht hat erkhandt, weil bemelten Zetters Tod noch nicht recht erwiesen, dass dessen  
« Gueth den hiesigen Erben nicht zuegesprochen, sondern nur gelichen werden, und einer für  
« den andern in Solidum caviren solle. Welches ich meinem Versprechen und der recommendirten  
« Wallenburgischen Interessenten Begehren gemäts, M. H. zu berichten nicht hab umgehen  
« wollen, als

M. H. g. H.

Dienstwilliger

J. Fürstenberger

den 16. Marty. 1691.

Comme il ne se trouve ensuite plus rien dans les *Rathsprotokolle* au sujet de cet héritage, il est à peu près certain que Peter Daniel Zetter n'a plus donné signe de vie à ses parents mulhousiens. Pendant ce temps, l'aventureux compagnon s'était, la guerre terminée, fixé dans la province hongroise d'Eisenbourg (Eisenburger Comitatz), où il fit souche. L'aîné de ses fils, JOHANN GEORG N° 22, devint *Hofrichter* ou bailli des comtes de Batthgany à Güssing, pendant que le cadet, PETER N° 23, se fixait comme paysan libre à Unterschützen où, à l'heure actuelle, ses descendants vivent encore et occupent un rang social des plus honorables.

La descendance du bailli se fixa ensuite à Pressbourg, d'où elle passa, deux générations plus tard, en Carinthie, puis à Saltzbourg, où le pasteur GOTTLIEB ZETTER N° 62, auteur de nombreux ouvrages estimés, se

<sup>1)</sup> Il existe, en effet, dans les *Contraktenprotokolle*, deux testaments de cette grand'mère, Catharina Gschwoner, femme de Peter Zetter N° 4, avec la clause en question.

convertit au catholicisme. Son plus jeune fils, le professeur CARL ZETTER, vit à Graz, comme dernier descendant mâle de ce rameau. Il a également écrit beaucoup de livres, il a beaucoup voyagé et c'est à lui que nous devons les renseignements sur la souche hongroise en général. En août 1893, il a passé par Mulhouse pour faire la connaissance des Zetter mulhousiens, et plus particulièrement de M. HENRI ZETTER (§ 1 du N° 85) qui, sur l'initiative de M. GEORGES ZETTER N° 94, de Prague, nous a chargé du présent travail.

### III. Membres remarquables de la famille.

Le fils aîné de PETER N° 1, THOMANN N° 2, paraît avoir eu un caractère fort aventureux. Il fit partie, en 1575, du contingent mulhousien qui alla renforcer les protestants de France faisant campagne contre Henri III. De retour au pays, il se rendit coupable de meurtre sur un garçon charron, du nom de Hans Siennlen, ce qui lui valut d'être banni de la ville. Cependant, sur l'intervention de quelques nobles des environs, il obtint, le 31 octobre 1582, son certificat d'ingénuité en bonne forme (*Abscheid*). Trois ans après, la ville le gracie complètement, à charge pour lui de s'entendre avec les héritiers de sa victime. Entre temps, Thoman s'était mis au service des ducs de Lorraine et il ne revint à Mulhouse (de Nancy) qu'au plus fort de la sédition des Fininger, en 1587. Les rebelles s'empressèrent de mettre ce soldat expérimenté à la tête de la grosse artillerie et on le chargea également de recruter des mercenaires en pays autrichiens (Mieg II, 184). Lors de l'assaut de la ville, il était à la tête des troupes de sortie. Fait prisonnier par les troupes suisses, il comparut devant la cour martiale et demanda, pour sauver sa tête, d'être envoyé contre les Turcs (Mieg II, 180/181). Il fut adjugé corps et biens aux autorités militaires suisses. La veille du jour fixé pour son exécution, Thoman Zetter parvint à s'évader de sa prison. C'était dans la nuit du lundi 28 au mardi 29 août 1587. Il se réfugia en pays autrichiens, fut déclaré hors la loi par les autorités de Mulhouse et, en décembre, expulsé de la Haute-Alsace sur la demande des bourgmestres, avoyer et conseils de Zurich, de Berne, de Bâle et de Schaffhouse, adressée à la régence d'Ensisheim (v. Cartulaire de Mulhouse, VI, p. 157). C'est la dernière fois qu'il est question de lui, et nous ignorons ce qu'il est devenu, lui et ses enfants<sup>1)</sup>.

Mieg, dans sa chronique, t. II p. 197, fait figurer sur la liste des bourgeois révoltés punis d'une amende en 1587, un *Hans Zetter und sein Stieffsohn*. Ehrsam, copiant Mieg, le donne aussi dans le *Bürgerbuch*, et ajoute bravement qu'il fut reçu bourgeois en 1552. Ce Hans nous parut quelque peu suspect et, en vérifiant les dires de ces deux auteurs, nous avons pu constater qu'il ne figure absolument pas dans les admissions à la bourgeoisie et qu'il manquait de même sur le rôle des séditioux de 1587, dont parle Mieg. Ce dernier avait tout simplement mal lu et prit un ZELLER pour un ZETTER. On pourra s'en convaincre par le calque que voici, pris par nous sur le rôle en question :

*Hans Zeller Ww sein Stieffsohn. — „ — „ 3000 — 600.*

C'est par conséquent un personnage à rayer de la liste de famille.

<sup>1)</sup> V. également sur lui Mieg I, p. 184, et II, p. 181.

PETER N° 4, est mentionné, en 1625, comme peintre-verrier célèbre, dans les mémoires du bourgmestre Jacob Ziegler (Mieg II, p. 213). Zunftmestre de la tribu des Agriculteurs, il figure, en cette qualité, sur un petit tableau d'armoiries de cette corporation, datée de 1642, et qui contient neuf blasons de conseillers, de zunftmestres et de sexvirs. Cette aquarelle, qui se trouve dans la belle collection particulière d'antiquités mulhousiennes de M. Jules Franck, notre honorable confrère du Musée historique, vaut la peine qu'on s'y arrête. Les blasons sont tous entourés d'un cartouche et sont disposés en ovale debout, avec, au centre, les armes de la tribu, le tout entremêlé de petites branches caractéristiques ; bref, on s'aperçoit au premier coup d'œil que l'on est en présence du modèle d'un vitrail, dont l'auteur est tout indiqué et ne peut être que PETER N° 4 lui-même.

Dans la grande salle de l'hôtel de ville est exposé un vitrail, daté de 1666, reproduisant le plan de Mérian (de 1642), surmonté des armoiries du greffier-syndic Adam Henric-Petri et des deux trésoriers de la ville, Jérémie Risler et Isaac Zuber. Les formes des blasons et des cartouches sont à peu près identiques à celles du petit tableau ci-dessus, d'où l'on peut conclure que l'un et l'autre sont du même artiste, c'est-à-dire de Peter Zetter N° 4, alors encore en vie.

Son frère, JOHANNES N° 5, également peintre-verrier, planta, en 1626, le tilleul de la place de la Concorde, devenu historique. On le voit sur le plan de Mérian, de 1642. Ehrsam consacre, dans le *Bürgerbuch*, une notice à cet arbre qui fut un phénomène de végétation.

MÉDARD N° 9, verrier, fils du précédent, prit son certificat d'ingénuité le 19 avril 1654 et s'établit à Neustadt a/Haardt (Palatinat) — comme nous l'avons vu plus haut. Il s'y maria et eut des enfants. Cependant, dix-neuf ans après, il demanda à revenir dans sa ville natale et le conseil, par décision du 19 avril 1673, y consentit, en fixant à 20 florins les droits à payer pour sa réintégration de bourgeois. Le 9 septembre suivant, on l'autorise à demeurer dans la maison de son père, à condition de fournir une garantie pour les 140 fl. qu'il doit à ses enfants.

JOHANNES N° 11, verrier et constable, s'est marié au dehors, en premières noces. Il fut envoyé, en 1687, par l'autorité à Lucerne, à l'effet d'y instruire divers bourgeois de notre ville dans l'art pyrotechnique et dans l'armurerie. En 1697, il fut chargé de faire le plan des pierres-bornes banales du territoire mulhousien, travail qu'il compléta, en 1710, par l'adjonction de dessins de châteaux et de constructions intéressantes des environs. C'est une œuvre excellente, qui valut à son auteur une gratification importante du magistrat. Le plan est conservé aux archives de la ville. Il est sans doute aussi l'auteur de certaines peintures d'armoiries, dont il est question au chapitre V, et d'un vitrail au nom du bourgmestre PETER ZETTER, en possession de M. FRANZ ANTON JOHANN ZETTER, N° 71 § 3, de Soleure.

PETER N° 12, sellier, a été un des membres les plus distingués de la famille. Après avoir occupé successivement toutes les fonctions officielles, il a fini par être nommé bourgmestre de sa ville natale. En 1671, à l'âge de 40 ans, il fit campagne en Hollande, comme lieutenant des deux cents Mulhousiens du contingent suisse levé en faveur de Louis XIV. La chronique nous a conservé l'épithète qui ornait sa tombe sur le cimetière des Franciscains, rue des Champs-Élysées :

« Hier ruht in Hoffnung fröhlicher Auferstehung, der Edle, Ehrenvest  
« und Mannhaffte, Fromm, Fürsichtige und Weise Herr PETER ZETTER,  
« gewesener Bürgermeister Allhier, starb den 24. Januar 1699, seines  
« Alters 68 Jahr.  
« Mit stiller Stund, gehn wir zu Grund. »

Dans son beau livre, intitulé : *Mes trois Noblesses* (Mulhouse 1886, librairie Pétry), feu M. le pasteur Théodore Braun, président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg en

France, a consacré un grand chapitre aux Zetter de Mulhouse, et notamment au bourgmestre, dont la fille avait épousé l'auteur des Braun, de notre ville.

Ehrsam n'a donné au bourgmestre qu'un fils comme descendant. Il s'est trompé, car PETER N° 16, boulanger, est également son fils et non un fils de PETER N° 8, boucher, comme il est dit dans le *Bürgerbuch*. En dehors des preuves que nous mentionnons plus haut en note dans l'affaire de l'héritage de PETER DANIEL ZETTER, de Hongrie, le *Bürgerbuch* se donne lui-même un démenti, en disant pour PETER N° 26, boulanger, qu'il est un fils de PETER, marié en 1707 (N° 24) et un « petit-fils » du bourgmestre. Ce Peter de 1707 est un fils de THEOBALD N° 15, et non du bourgmestre. Ehrsam est d'ailleurs d'accord sur ce dernier point.

PETER N° 24, sellier, fut un des délégués envoyés par la ville (au nom de la tribu des Bouchers) aux diètes de Zurich et de Berne, dans l'affaire du procès Dollfus-Hofer. Le Musée historique possède l'original des instructions qu'il reçut à ce propos.

JOHANN HEINRICH N° 53, fut un des délégués qui reçurent pleins pouvoirs de la bourgeoisie pour signer le traité de réunion de Mulhouse à la France. Les signatures furent apposées le 10 pluviôse an VI, à 10 heures du matin. Il est l'arrière-grand-père de M. HENRI ZETTER (N° 85 § 1), éditeur du présent travail.

JEAN-GEORGES N° 84, s'est fait, dans le monde littéraire allemand, un nom très honorable, sous le pseudonyme de Friedrich Otte. Il a à son actif plusieurs ouvrages en prose et en vers, et a cultivé la muse du pays, le *Milthüserditsch*. Il est le fondateur du *Samstagsblatt*, qui a vécu de 1856 à 1866. Sa femme est la fille du chroniqueur et pasteur Mathias Graf.

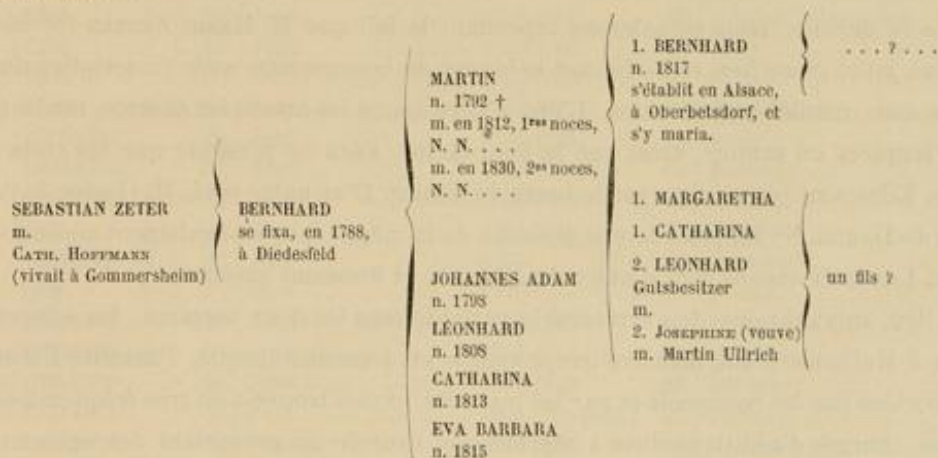
#### IV. Homonymes.

Cette introduction historique ne serait pas complète, si nous ne disions pas un mot des homonymes, c'est-à-dire de quelques familles portant une des formes du nom Zetter, sous lesquelles on trouve orthographiées les premières générations de la souche mulhousienne.

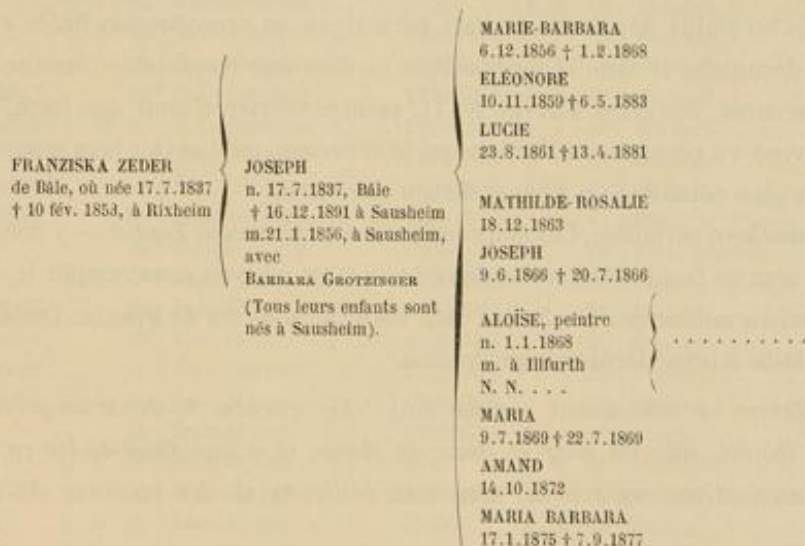
C'est ainsi que nous avons trouvé dans la « Notice généalogique et historique sur la famille de Bary », qui a été publiée, en 1877, par M. Alfred de Bary, de Guebwiller, et imprimée chez Veuve J.-B. Jung, à Colmar, un document du 17 juin 1599 (v. pages 121 et 123) qui parle d'un JACQUES DE ZETTRE, époux de Jeanne de Bary (fille de feu Martin de Bary et d'Elisabeth de Calonne). Le document n'est pas assez explicite pour qu'on puisse se rendre compte si ce « de Zettre » est de Genève, de Francfort ou de Tournay (Belgique). Mais d'après certains indices reçus de Genève, c'est de Francfort qu'il doit être originaire. La terminaison française du nom s'expliquerait alors par le fait que le document en question était rédigé dans cette langue. Ce JACQUES DE ZETTRE pourrait bien être identique avec JACOB DE ZETTER, graveur à Francfort et élève de Théodore de Bry, orfèvre et graveur. On sait que ce dernier était originaire de Liège, et qu'il fonda vers 1570 une librairie à Francfort, dont, après sa mort (1598), ses deux fils continuèrent l'exploitation avec Mathias Mérian. PAUL DE ZETTER, ou de ZETTRE (1605-1650), également graveur, sans doute un fils du précédent, est cité avec lui par Nagler, dans son ouvrage sur les monogrammes d'artistes. Ce dernier résidait à Hanau et a signé de nombreuses gravures et eaux-fortes d'hommes remarquables de l'époque. Il a illustré, entre autres ouvrages : « Le manège royal de M. de Pluvinel, etc., embelly de plusieurs excellentes figures faites au naturel et gravées en taille-douce, etc. » Ce livre fut imprimé à Brunswick, en 1626, et édité par Gottfried Müller.

Il existe actuellement à Diedesfeld, près de Neustadt a/Haardt, où MÉDARD ZETTER N° 9 a résidé de 1654 à

1673, une famille ZETER, originaire de Gommersheim, dans le Palatinat, et également situé près de Neustadt a/H. Voici quelques renseignements généalogiques sur ce lignage, qui pourrait bien avoir pour auteur un fils à nous inconnu du susdit Médard :



Nous avons vu plus haut, au début du chapitre II, qu'il existe en ce moment à Mulhouse deux familles ZEDER. L'une est originaire de Luthern, district de Willisau, près de Hutwyl, dans le canton de Lucerne. La seconde présente l'arbre suivant :



A titre de curiosité, nous ajouterons qu'on nous a signalé l'existence, en Suède, d'un grand nombre de Zetter, dont le nom s'écrit, paraît-il, absolument comme celui des Mulhousiens. Les livres d'adresses ne nous ont cependant rien appris de précis à ce sujet. Toutefois, nous avons trouvé des noms suédois à racine semblable. C'est ainsi, qu'au siècle dernier, vivait en Suède Jean-Guillaume Zetterstedt, savant naturaliste et, ce siècle, on trouve à Stockholm Helgo-Nicolas Zetterwall, célèbre architecte.

## V. Armoiries de la famille.

Nous avons vu, par le texte de la réception du premier Zetter de Mulhouse dans la tribu des Bouchers, qu'il a payé 1 schilling pour la peinture de ses armes sur le tableau de la corporation. Quelles étaient alors les armes de la famille ? Nous ne savons rien de positif à ce sujet, mais il est certain que cent ans plus tard, elles

avaient déjà leur composition actuelle. En effet, sur l'aquarelle du vitrail de 1642, appartenant à M. Jules Franck, dont il est question plus haut, le blason de PETER N° 4 est en tous points semblable à celui du bourgmestre PETER N° 12, son neveu.

A propos de ce dernier, nous signalerons cependant le fait que M. HENRI ZETTER (N° 85 § 1), détient par voie d'héritage deux jolies gouaches, reproduisant le blason du bourgmestre avec l'inscription du nom de celui-ci, mais exécutées de deux manières différentes. L'une d'elles donne les armoiries exactes, tandis que sur l'autre il manque les deux sceptres en sautoir, ainsi que la fleur-de-lis; l'écu ne présente que les trois étoiles d'or, sur champ de gueules. Elles sont reproduites sur le buste du cimier. D'un autre côté, M. Gaston Save, artiste-peintre à Nancy, petit-fils de DANIEL N° 76, possède une gouache de la même époque, également au nom du bourgmestre, qui est au complet. Les trois dessins sont d'une même facture et finement exécutés.

Il n'y a pas lieu, suivant nous, de s'arrêter à la variante sans les deux sceptres. La science héraldique n'a jamais été cultivée à Mulhouse d'une manière irréprochable et, à aucune époque, l'autorité n'a établi de contrôle sur les armoiries portées par les bourgeois et par les manants. Aussi trouve-t-on très fréquemment des écussons, notoirement connus, chargés d'additions dues à la profession exercée ou présentant des omissions inexplicables. Souvent aussi, l'intéressé laissait le cimier intact, mais remplaçait les meubles de l'écu par un chiffre de commerce quelconque.

On trouvera en tête de ces *Tableaux généalogiques* un fac-simile de l'une des gouaches, la plus complète, de M. Henri Zetter. Malgré ses légères imperfections héraldiques, provenant de ce qu'au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, on était déjà en pleine décadence de l'art héraldique, sa reproduction fidèle était indiquée, d'abord parce qu'il s'agit d'un document de famille authentique et d'un âge respectable, ensuite parce que l'auteur en est, suivant toutes apparences, JOHANNES ZETTER N° 11, peintre-verrier comme son frère, son père, son oncle et son grand-père. Nous avons vu plus haut, à l'article qui le concerne, qu'il savait bien dessiner, puisque l'autorité le chargea de dresser un plan détaillé de la ville et de son territoire.

Les armes des Zetter sont parlantes. Les deux sceptres — en allemand *Zepter* — y donnent, ou y prétendent donner l'étymologie du nom de famille *Zetter*. La fleur-de-lis y fut mise ou pour remplir le canton vide en pointe, ou pour rappeler les services militaires d'un Zetter dans les armées du roi de France. Dans beaucoup d'armoiries mulhousiennes la fleur-de-lis a cette dernière signification.

Les armes des Zetter se blasonnent comme suit : *De gueules à deux sceptres passés en sautoir, accompagnés de trois étoiles, une en chef et deux en flanc, et d'une fleur-de-lis en pointe, le tout d'or.* Cimier : *Un buste de carnation, sans bras, vêtu aux couleurs et des meubles de l'écu.* Lambrequins : *de gueules et d'or.*

Rietstap, dans son *Armorial général*, donne à la branche de Soleure deux masses d'armes au lieu de deux sceptres et, sur le cimier, une fleur-de-lis seule, sans le buste issant. Informations prises, c'est une erreur de la part de cet auteur. Les Zetter de Soleure ont conservé les mêmes armes que ceux de Mulhouse.

MULHOUSE, le 15 Février 1894.

ERNEST MEININGER

*Secrétaire du Comité du Musée historique de Mulhouse.*